

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE

La Vente de la Saison.

Vente Importante par le Sheriff Civil De la Propriété Améliorée et non Aménorée de la Audubon Building Company Limited.

Audubon Building

Avant une façade rue du Canal à peu près 49' sur 4' de profondeur et face rue Bourgogne à peu près 144' 3/4'...

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE

La Vente de la Saison.

Vente Importante par le Sheriff Civil De la Propriété Améliorée et non Aménorée de la Audubon Building Company Limited.

Audubon Building

Avant une façade rue du Canal à peu près 49' sur 4' de profondeur et face rue Bourgogne à peu près 144' 3/4'...

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

En vertu de l'arrêt de la Cour de la Nouvelle-Orléans... M. Rennyson, notaire, 511 rue Bourbon...

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

En vertu de l'arrêt de la Cour de la Nouvelle-Orléans... M. Rennyson, notaire, 511 rue Bourbon...

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

En vertu de l'arrêt de la Cour de la Nouvelle-Orléans... M. Rennyson, notaire, 511 rue Bourbon...

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

En vertu de l'arrêt de la Cour de la Nouvelle-Orléans... M. Rennyson, notaire, 511 rue Bourbon...

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides AVENUE GENTILLY UNE OCCASION RARE "Lund Tract" Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

Freed & Co.

Succession de Mme Joseph D. Warbur. 4700 et 4701 Avenue S. Carrollin. COTTAGE DOBRE. UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES. 4013 Avenue Cleveland. A l'Enca, MEGREDI, 13 DECEMBRE 1911, à MIDI.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

Table with columns: Ship Name, Destination, Departure Date, Agent. Includes ships like HUELVA, SOUHAMPTON, BARNADES, etc.

LISTE DES FRANÇAIS

Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS. 522 rue Bourbon.

Brasquet, Lucienne. Cesard, Edmond. Cesard, Edouard. Crepel, Ambroise.

Callot, Jean. Géluké, Louis Frédéric. Géluké, Charles François.

Jarry, Louis Gabriel Alphonse. Jarry, Marie. Mazoué, Jean Pierre.

Mazoué, Marie Marguerite. Mue Pfeiffer, Henry.

Mue Pfeiffer, Henry. Roumyer, Eugene.

Syon, Timber Co. Ste-Marie, Jean Pierre.

Ste-Marie, Lydia. Mme Sallenger, Alice.

Sallenger, Joseph. Tabry, Emile.

Mme Tabry, Emilie. Tissier, Agnès Félix.

Yorrel, Ernest Justin Emilien. Yegeman, Henry.

Appel à la classe de 1911. Les jeunes français établis dans la circonscription de ce Consulat...

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Enca, vendue le 28 décembre 1911, de propriété de verger améliorée de Dixième.

Feuilleton

—DE—

L'ABELLE DE LA N. O.

No 33 Commencer le 3 octobre 1911

L'ÉD SAPHIR ROUGE

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR JACQUES BRIENNE

PREMIERE PARTIE

DE L'AMOUR AU CRIME

XI

Suite.

Les rires s'élevaient tous, il y avait un revirement dans l'air.

toite. L'interrogatoire se poursuivait d'importantes réponses.

Il y eut, suivant l'usage, des mots piquants comme des dards, empoisonnés comme des fleches.

de canaque, échangés entre les médecins légistes chargés des constatations et de l'autopsie.

A propos de la fixation de l'heure exacte de la mort de défunt Verdard.

D'ailleurs dans le cas présent, cela n'avait pas grande importance.

Bon gré, mal gré, après avoir épuisé toute la série des questions d'usage appropriées à l'inspection de M. Maure, il fallut en arriver à l'admission des témoins.

Maurice Dormeuil avait été cité.

Il vint à la barre très calme, très maître de lui.

Ah! le beau joueur et l'habile comédien!

Sans regarder sa victime, il parla copieusement de l'accusé.

Sa déposition très habile montrait d'abord la surprise extrême d'avoir vu les songeurs se porter sur l'employé modèle, que M. Verdard était toujours comme un exemple et dont il ne cessait de faire l'éloge.

Lui, Dormeuil, avait eu comme tout le monde, d'abord, au volageur cambrioleur, au criminel crapuleux.

Aujourd'hui encore, il ne pouvait se faire à l'idée que Bernard avait pu assassiner de sang froid

celui qui lui avait montré des bonnets si rares.

Au far et à mesure que parlait le gendre, le porte-parole de la famille, la figure du prévenu s'éclaircissait, éclairée. Une grande joie venait d'y luire.

Il s'écria, les larmes aux yeux: — Ah! monsieur Dormeuil, je vous remercie! Vous êtes juste et bon. Oui, je le jure ici, messieurs les jurés, je suis innocent de l'acte crime dont on m'accuse.

Je venais mon cher patron de tout mon âme, et j'ai été en péril, je l'avais défendu comme mon propre père. Il m'est indifférent que vous et moi ne soyons pas coupables!

— Messieurs les jurés, reprit Maurice, je ne puis empêcher de croire à la sincérité de l'accusé. J'ai la ferme conviction qu'il est innocent.

Ces paroles produisirent une profonde sensation.

On souffrait ainsi le doute dans l'esprit des jurés, l'assassin mettait en garde contre les affirmations du requérant.

Certes, Maurice Dormeuil n'avait aucun intérêt à ce que Jean Bernard fût condamné.

Il préférait un de ces acquittements qui laissent subsister le doute.

Il n'avait plus rien à craindre de la justice, il savait qu'on ne recommencerait pas l'instruction.

Pour tous les magistrats Jean était coupable!

Tant pis si on l'acquittait faute de preuves suffisantes.

L'affaire serait classée.

Maurice n'avait à craindre qu'un retour offensif—peu vraisemblable, mais enfin possible—de Lius. Or, la jeune femme n'aurait plus aucune raison d'intervenir si Jean était acquitté.

Et c'est pourquoi Maurice s'était décidé à déposer en sa faveur.

D'aucuns le blâmèrent de n'avoir pas pris parti contre le prévenu.

— On voit bien qu'il agit de son beau-père, disait-on en riant. Un peu plus, il allait citer l'assassin.

Le personnel de la fabrique, qui avait en vent de la déposition du patron, se savait sur quel pied dancier.

Et puis, si Jean Bernard était acquitté, il ne conviendrait pas d'en dire du mal puisqu'il rentrerait en maître dans la maison.

Toutefois beaucoup d'employés soupçonnaient Dormeuil d'avoir joué la comédie.

— Il ne serait pas fâché, pensaient-ils, d'être débarrassé de lui.

Il avait eu beau prêcher la modération, les ouvriers voyaient à la pose pour la bonté, ricanaient-ils.

Il résulta, de cette incision, des dépositions flottantes et sans grand intérêt.

Seul Théodore Roset dont la situation avait dépendant beau-

coup profité des malheurs de Jean Bernard, fut très affirmatif dans le bien qu'il dit de celui qui l'avait commandé.

— On lui demanda si jamais des dissentiments, même légers, avaient eu lieu entre l'accusé et le défunt.

Avec énergie il affirma: — Jamais, messieurs les jurés, ils marchaient la main dans la main.

— M. Jean savait prévenir les décrets de M. Verdard. Il était fait l'un pour l'autre, ces deux hommes-là et les affaires roulaient, je vous en réponds.

— Quant à moi, en mon âme et conscience, je crois à l'innocence de Jean Bernard.

Brave Théodore!

C'était d'autant plus méritoire à lui de parler ainsi que ce n'était pas à la leçon qu'il avait été fait par Sidonie.

— Sois circonspect; ne t'avance pas, n'avait-elle cessé de lui répéter, car, bien qu'elle en eût grand besoin, elle n'avait pas son conseil à accabler Jean.

Et du fond de la salle elle braquait sur lui des yeux comme des pointes.

Dans cette circonstance brave, il lui échappait: sa conscience se libérait, secouant le joug de la femme astucieuse.

Sidonie s'exaspérait de ne pas voir rompre tout entier et de se heurter constamment à la droiture innée de son caractère.

— L'imbecile, murmura-t-elle en l'entendant faire un si grand éloge de l'accusé.

Mais elle s'arrêta entre ses lèvres: — L'accusé allaient si bien pour nous!

— Et c'est lui qui risqua de tout compromettre! Mais va, mon bonhomme, je te ferai payer cher ta bêtise!

— Tu seras content de moi, ou pas raisonnable.

— J'ai une revanche à prendre. Je la prendrai, je te le jure!

Jean Bernard, au contraire, souriait de yeux pleins de gratitude vers son ancien sous-ordre.

Et son regard rencontrait plus loin la tête brune et ardente de Sidonie.

Il fat comme aveuglé par le jet haineux de ses prunelles.

Il répliqua: — Que lui avait-elle fait, pour que ce fût elle qui se venge sur nous de l'envie que nous lui avons fait éprouver. Mais Théodore, lui, était si bon, et elle n'a pas pu l'entraîner.

Malheureusement se succédèrent les dépositions sans intérêt de témoins qui appartenaient à la barre une version différente de celle qu'il avaient donnée à l'instruction; d'où contradictions et disputes.

Puis quand la liste en fut enfin épuisée, ce fut le tour du ministère public.

D'après l'avocat général, Jean Bernard appartenait à cette catégorie d'artistes hypocrites qui conquièrent le monde prudemment dissimulant d'abord ment le but vers lequel ils se dirigent.

Ils ne commettent pas de fautes; ils ne se livrent pas à l'avance, taitournent et têtes. Plus ils se contiennent, plus ils reflètent leur impatience d'atteindre enfin la richesse, plus grandit en eux le désir de violer la fortune trop lente.

Malheur alors à l'obstacle qui se trouve sur leur route!

De quel prix est pour ces nobilités forcées et sournoises l'acquisition d'un pauvre milliard!

L'avocat général, avec l'éloquence continue langoureuse sur ce thème, qui prêtait aux fêtes faciles.

Il raconte à sa manière, tout drame, trouvant dans les moindres faits des indices et des raisons de croire à la culpabilité de l'accusé.

Il termine en adjurant le jury de punir en la personne de Jean Bernard, toute une race d'artistes viciés sans scrupules en train de se ruer par les moyens les plus coupables, et par le crime même à l'assaut de ce coffre fort d'humanité.

— Il ne s'agit pas ici d'un crime ordinaire, d'un attentat sans s'écarter, en terminant l'avocat général, en portant la main à son sein, Bernard a commis un crime presque un attentat.

— Bernard appartenait à cette catégorie d'artistes hypocrites qui conquièrent le monde prudemment dissimulant d'abord ment le but vers lequel ils se dirigent.

Ils ne commettent pas de fautes; ils ne se livrent pas à l'avance, taitournent et têtes. Plus ils se contiennent, plus ils reflètent leur impatience d'atteindre enfin la richesse, plus grandit en eux le désir de violer la fortune trop lente.

Malheur alors à l'obstacle qui se trouve sur leur route!

De quel prix est pour ces nobilités forcées et sournoises l'acquisition d'un pauvre milliard!

L'avocat général, avec l'éloquence continue langoureuse sur ce thème, qui prêtait aux fêtes faciles.

Il raconte à sa manière, tout drame, trouvant dans les moindres faits des indices et des raisons de croire à la culpabilité de l'accusé.

Il termine en adjurant le jury de punir en la personne de Jean Bernard, toute une race d'artistes viciés sans scrupules en train de se ruer par les moyens les plus coupables, et par le crime même à l'assaut de ce coffre fort d'humanité.